

# Rapport final de la concertation continue

**ORPINIA**

**USINE DE PRODUCTION DE PANNEAUX DE BOIS  
(SWISS KRONO) ET SON RACCORDEMENT  
ÉLECTRIQUE (RTE)**

À FARGUES-SUR-OURBISE (47)

Du 25 mars 2025 au 19 janvier 2026

Garant CNDP : Denis SALLES

Date de remise du rapport, le 29 janvier 2026



# SOMMAIRE

<b>SYNTHESE POUR LES DECIDEURS ET POUR LE PUBLIC .....</b>	<b>4</b>
Les enseignements clefs de la concertation continue .....	5
<b>FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET .....</b>	<b>7</b>
Les maitres d'ouvrage SWISS KRONO et RTE .....	7
Le contexte du projet .....	7
Coût du projet ORPINIA .....	8
Calendrier du projet .....	9
<b>LES CHIFFRES CLEF DE LA CONCERTATION CONTINUE .....</b>	<b>9</b>
Quelques dates clés .....	9
Périmètre de la concertation .....	10
Chiffres de participation à la concertation continue .....	10
<b>LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION CONTINUE ET LA MISSION DU GARANT .....</b>	<b>10</b>
Tableau des enseignements et recommandations de la concertation préalable et suites données par les maîtres d'ouvrage .....	12
Rappel des demandes de précisions et recommandations des garants à l'issue de la concertation préalable .....	12
Rappel des attentes de la concertation continue exprimées par les garants CNDP .....	13
<b>L'ORGANISATION ET LES MODALITES DE LA CONCERTATION .....</b>	<b>13</b>
<b>LES RESULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE .....</b>	<b>15</b>
La nouvelle étude trafic en débat .....	16
Le bilan carbone du projet Orpinia .....	16
Un avancement ralenti des études environnementales .....	17
Des incertitudes persistantes autour de l'enjeu Eau .....	17
L'étude Biodiversité en cours de finalisation .....	18
L'étude acoustique, l'étude de danger et de risque incendie .....	18
La suggestion d'un comité local de suivi .....	18
La ligne RTE et le fuseau de moindre impact .....	19

<b>La question persistante de l'approvisionnement bois et de l'emploi dans la filière forêt/bois régionale.....</b>	<b>20</b>
<b>L'AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION ET LES RECOMMANDATIONS AUX MAITRES D'OUVRAGE.....</b>	<b>22</b>
<b>LISTE DES ANNEXES.....</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE 1 : Avis CNDP à l'issue de la concertation préalable ORPINIA</b>	
<b>ANNEXE 2 : Désignation du garant CNDP pour la concertation continue ORPINIA</b>	

## SYNTHESE POUR LES DECIDEURS ET POUR LE PUBLIC

**Le 19 janvier 2026, SWISS KRONO a informé la CNDP de l'arrêt définitif du projet ORPINIA.** Ce rapport, bilan de la concertation continue, s'inscrit donc dans ce contexte d'un abandon du projet par le maître d'ouvrage.

Le Projet ORPINIA concerne la création d'une usine de panneaux de bois OSB par SWISS KRONO et l'installation, pour l'alimentation du site industriel, d'une liaison électrique par RTE. Les maîtres d'ouvrage sont **SWISS-KRONO**, groupe parmi les leaders mondiaux dans la fabrication de matériaux à base de bois <https://www.swisskrono.com/fr-fr/> et **RTE**, gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité français. <https://www.rte-france.com/>

Le site envisagé pour l'usine ORPINIA - 35,2 hectares pour les phases 1 et 2- est situé à Fargues-sur-Ourbise (Lot-et-Garonne/47). La localisation a été sélectionnée en raison de sa position géographique stratégique à proximité de la forêt des Landes de Gascogne et des infrastructures de transport (autoroutes et fret SNCF).

Le coût total pour la construction de l'usine ORPINIA est d'environ 340 millions d'euros pour la phase 1 et à 52 millions d'euros supplémentaires pour la phase 2. Le coût total du raccordement RTE du site au réseau électrique est de 23,8 millions d'euros, financé à 70% par SWISS KRONO et 30% par RTE.

La concertation préalable (L121-8) ORPINIA a été réalisée du 2 septembre au 19 novembre 2024, cloturée par la publication du [bilan des garants CNDP](#). Le [rapport des maîtres d'ouvrage](#) publié en janvier 2025, a précédé [L'annonce de la concertation continue](#) sur le site ORPINIA. La désignation par la CNDP, de Denis Salles comme garant CNDP, a préfiguré le lancement de la concertation continue ORPINIA le **25 mars 2025**.

Le périmètre de la concertation continue, identique à celui de la concertation préalable, concerne 23 communes et environ 19 000 habitants. Le dispositif de la concertation continue proposé par le maître d'ouvrage a comporté plusieurs modalités. Parallèlement, le maître d'ouvrage RTE, chargé du raccordement de la ligne à haute tension entre le site et le poste électrique de Nérac, a mis en ligne le **fuseau moindre impact** à l'issue de la concertation Fontaine réalisée en mars 2025.

### Le dispositif de la concertation continue

#### 1-La mise en ligne d'expertises complémentaires

En réponse au bilan des garants de la concertation préalable et dans le cadre de la concertation continue le maître d'ouvrage SWISS KRONO a mis à la disposition du public de nouvelles expertises sous la forme de fiches thématiques :

- Fiche thématique (5p) [Les mesures de prévention incendie](#)
- Fiche thématique (5p) [Le cadre réglementaire du projet ORPINIA](#)
- Fiche thématique (3p) [Le bilan carbone du projet ORPINIA](#)
- Fiche thématique (10p) [L'étude de trafic du projet ORPINIA](#)

La concertation Fontaine a permis de valider le 25 mars 2025 l'aire d'étude et le fuseau de moindre impact présenté au public le 18 juin 2025. ([cf diaporama réunion 18 juin 2025](#)).

#### 2-La mise à disposition d'un espace d'expression

Le site ORPINIA a été actualisé pour permettre l'expression durant la concertation continue. Le site <https://www.concertation-projet-orpinia.fr/>

### 3- L'organisation de la restitution publique

Les maîtres d'ouvrage ont organisé **une réunion publique de restitution de la concertation continue le 18 juin 2025 de 18H à 20H à Fargues-sur-Ourbise**. La publicité pour inviter le public à cette réunion a été réalisée de manière exhaustive selon les mêmes modalités que pour la concertation préalable (affichage en mairie, annonce sur les réseaux sociaux et le site ORPINIA, communiqués de presse...). L'ordre du jour de la réunion bilan s'est organisé autour : d'un rappel de la concertation préalable et d'une présentation de la CNDP; des enseignements tirés de la concertation par SWISS KRONO et RTE ; d'un point d'étape sur l'avancement du projet ; et d'un temps d'échange avec le public.

## LES ENSEIGNEMENTS CLEFS DE LA CONCERTATION CONTINUE

Il s'agit ici de présenter les arguments exprimés par le public à l'occasion de la concertation continue ORPINIA ouverte le 25 mars 2025 et qui devait se conclure à l'ouverture de la consultation publique (ex enquête publique).

Pour l'essentiel le fruit de la concertation continue peut se résumer à l'expression du public à l'occasion de la réunion publique de clôture le 18 juin 2025 à Fargues sur Ourbise. En effet, les autres modalités proposées par le maître d'ouvrage à savoir l'ouverture à des remarques ou des questions sur le site Internet ORPINIA n'ont donné lieu qu'à une seule question.

Le bilan numérique de la concertation continue se compose de **1657 connexions internet (961 visiteurs uniques)**, de **52** participants à la réunion publique du 18 juin 2025 et de **une** question posée sur le site **ORPINIA**.

Les études complémentaires sur le projet ainsi que les verbatim et le diaporama de la réunion publique de conclusion de la concertation continue sont mis à disposition du public sur le site ORPINIA : [https://www.concertation-projet-orpinia.fr/\\_files/ugd/ff1e75\\_3394c03ba16e41f8bf4f8ed7c56b12a5.pdf](https://www.concertation-projet-orpinia.fr/_files/ugd/ff1e75_3394c03ba16e41f8bf4f8ed7c56b12a5.pdf)

La concertation continue n'a pas fait émerger de nouvelle thématique de débat ; les discussions ont porté exclusivement sur les thèmes déjà abordés en concertation préalable et sur ceux documentés par les maîtres d'ouvrage SWISS KRONO et RTE.

Suite à la [nouvelle étude de trafic](#), les itinéraires alternatifs présentés ont suscité peu de réactions. Les prises de parole ont insisté sur la nécessité pour l'industriel et les pouvoirs publics (département, communes) de prendre en compte les nuisances cumulées du trafic routier dans le secteur du projet. Notamment le projet de plate-forme multimodale à Damazan va générer un surplus de trafic relevé comme une préoccupation par un élu et des riverains.

Sollicité par le public lors de la concertation préalable, le maître d'ouvrage a publié le [bilan carbone](#) du projet ORPINIA qui fait état "d'une émission totale de 92 385 tonnes en équivalent carbone" (répartis en 3 scope selon la méthodologie de l'ADEME). Un participant a relevé que ce bilan positif sur le scope 1 ne devait pas masquer (via le scope 3) l'impact réel du projet équivalent à celui d'une ville de 50 000 habitants (pour 19 000 habitants sur la communauté de communes). En réponse des élus ont fait valoir les bénéfices à long terme du stockage de carbone dans la construction en panneaux de bois.

Les **études environnementales** -initialement promises par le maître d'ouvrage pour début 2025- ont connu un retard justifié par des délais imprévus dans la conduite et la validation des expertises par l'administration. **Leur mise à disposition du public n'est pas intervenue à ce jour.** Ces retards ont

pour conséquence de reporter l'accès du public à ces études lors de la consultation publique dite consultation parallélisée (ex enquête publique).

La mesure de **l'impact du projet ORPINIA sur la qualité et quantité d'eau** a constitué un enjeu important déjà discuté dans la concertation préalable. Les conclusions de l'étude hydrologique étaient attendues par le public qui a renouvelé ses interrogations restées sans réponses précises lors de la réunion publique du 18 juin 2025.

Le maître d'ouvrage a présenté, le 18 juin 2025, l'avancement de **l'étude biodiversité** (étude faune-flore, inventaire 4 saisons, discussion des propositions d'action de protection...) indiquant à un participant qui l'interpelle sur les "zones de compensation", qu'elles sont en cours de discussion avec les services de l'état sans pouvoir donner plus de précisions à ce stade.

L'avancement de **l'étude acoustique**, et de **l'étude de danger** et de **l'étude risque incendie** n'ont pas donné lieu à des questions ou remarques. A noter que, depuis cette réunion du 18 juin 2025, le site SWISS KRONO de Sully-sur-Loire a connu un incendie accidentel le 9 septembre 2025. Le sinistre a été maîtrisé par les procédures de l'industriel et par l'intervention des pompiers.

Des participants ont interrogé les maîtres d'ouvrage sur l'éventualité d'un **comité de suivi** tout au long du projet ORPINIA et du fonctionnement de l'usine. Le maître d'ouvrage a indiqué que cette commission de suivi n'est pas requise réglementairement pour ce type projet d'Installation Classée pour l'Environnement (ICE).

Concernant la **ligne de raccordement électrique** (25 km) au site industriel ORPINIA : le fuseau de moindre impact retenu et validé en avril 2024 par le préfet de département dans le cadre de la concertation «Fontaine » est le fuseau Sud B, ([cf carte](#)). La présentation du tracé par RTE n'a pas suscité de remarque du public.

Suite aux discussions controversées et aux diverses contributions sur la demande d'information sur **l'approvisionnement en bois** de l'usine ORPINIA, le débat -resté en suspens durant toute la concertation continue- est revenu en force à l'occasion de la réunion publique du 18 juin 2025. Pour rappel, la recommandation N°4 du bilan de la concertation préalable des garants suggérait de *"Favoriser dans le cadre de la concertation continue, la création d'une instance de dialogue au sein de la filière forêt-bois pour garantir les conditions d'un partage équitable de la ressource bois à l'échelle du massif forestier des Landes de Gascogne."*

Les interventions des professionnels de la filière forêt-bois et les réponses du maître d'ouvrage font écho à un besoin de visibilité sur la ressource à moyen et long terme, ce qui témoigne d'une attente d'une vision globale de tous les projets industriels forêt/bois et biomasse à l'échelle du massif forestier (Projet e-CHO à Lacq....)

Le dossier de demande d'autorisation a été déposé par SWISS KRONO à l'été 2025, l'instruction du projet ORPINIA par les services de l'État était en cours au moment de l'annonce de l'abandon du projet par le maître d'ouvrage le 19 janvier 2026.

# FICHE D'IDENTITE DU PROJET

## Les maitres d'ouvrage SWISS KRONO et RTE

Le groupe **SWISS KRONO**, dont le siège est basé à Lucerne en Suisse, est un des leaders mondiaux dans la fabrication de matériaux à base de bois. <https://www.swisskrono.com/fr-fr/#/>

**R.T.E** gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité français est chargé d'assurer le raccordement électrique du site à son réseau. <https://www.rte-france.com/>

## Le contexte du projet

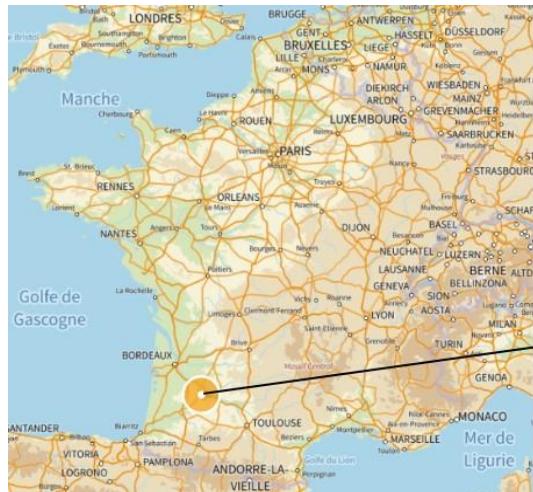
Le projet ORPINIA concerne la création d'une usine de panneaux OSB par SWISS KRONO et l'installation d'une liaison électrique par RTE pour l'alimentation du site industriel.

### Localisation du projet :

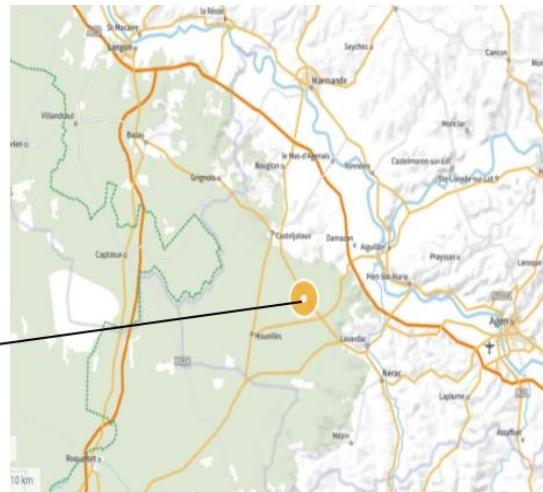
Le site est situé sur la D8 à Fargues-sur-Ourbise. Le site d'implantation d'environ 35,2 hectares (phases 1 et 2) occupe des terrains anciennement occupés par Alliance Forêts Bois.

Le site a été sélectionné en raison de sa position géographique avantageuse, à proximité de la forêt des Landes de Gascogne et des infrastructures de transport (D8, gare de fret de Tonneins).

Le site a été précédemment industrialisé pour accueillir une activité de stockage des bois de tempête de 1999 et 2009.



Carte de zone / scan IGN





Implantation prévue du projet Orpinia (Source : Scan 25, IGN)



Infographie ORPINIA Swiss Krono

## Objectifs du projet selon le Maître d'ouvrage

ORPINIA vise à développer une usine de production de panneaux OSB dans le Lot-et-Garonne. Le projet répond à une demande croissante en produits à base de bois et notamment pour la construction. ORPINIA s'inscrit dans une dynamique de réindustrialisation de la filière bois, spécifiquement en Lot-et-Garonne.

L'implantation de l'usine ORPINIA nécessite une puissance d'environ 20 à 30 mégawatts ce qui suppose un raccordement électrique, via une liaison souterraine 63 000 volts de 25 km, reliée au poste électrique de Nérac.

## Caractéristiques principales :

- Caractéristiques du Projet ORPINIA <https://www.concertation-projet-orpinia.fr/leprojet>
- [Vidéo du projet](#) ORPINIA

### Orpinia en chiffres



[1] Soit l'équivalent de 2450 000 tonnes vertes (non séchées) en phase 1, et jusqu'à 350 000 tonnes vertes en phase 2.

Infographie ORPINIA Swiss Krono

## Coût du projet ORPINIA

Le coût total pour la construction de l'usine ORPINIA est estimé à environ 340 millions d'euros pour la phase 1, et à 52 millions d'euros supplémentaires pour la phase 2.

Le financement est composé d'environ 32 millions d'euros de subventions (9% de l'investissement), d'un crédit-bail immobilier évalué à 80 millions d'euros (24%), et le restant en autofinancement (67%).

Le coût total du raccordement RTE du site au réseau électrique est estimé à 23,8 millions d'euros, financé à 70% par SWISS KRONO et 30% par RTE

## Calendrier du projet



Source : Orpinia Swiss Krono

Le calendrier initial a été adapté à la marge, au gré des évolutions de l'instruction du projet ORPINIA. Le maître d'ouvrage a déposé la demande de permis de construire fin mars 2025. L'ensemble du dossier ICE a été déposé en juillet 2025. Après la réponse attendue des services de l'État et la publication du rapport du garant CNDP, une consultation publique (ex enquête publique) de 3 mois devait être menée au 1er semestre 2026 (avant l'annonce de l'abandon du projet par le maître d'ouvrage).

## LES CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION CONTINUE

### Quelques dates clés :

**19 novembre 2024 :** Publication du [bilan des garants CNDP](#) après la tenue d'une concertation préalable **du 2 septembre au 18 octobre 2024**;

**Janvier 2025:** Publication de la réponse apportée dans le [rapport des maîtres d'ouvrage](#);

**25 mars 2025 :** Annonce sur le site ORPINIA par les maîtres d'ouvrage du projet ORPINIA SWISS KRONO et RTE du lancement de la concertation continue;

**5 février 2025:** la CNDP désigne Denis Salles comme garant de la concertation continue ORPINIA par décision n° 2025 / 26 / ORPINIA / 4 du 5 février 2025 ;

**Mars 2025 au 18 juin 2025:** déroulement de la concertation continue jusqu'à la réunion publique de restitution ORPINIA à Fargues sur Ourbise;

**19 janvier 2026:** Information à la CNDP de l'abandon du projet ORPINIA par SWISS KRONO

**30 janvier 2026** : Publication du rapport final de la concertation continue ORPINIA par la CNDP.

## Périmètre de la concertation

Le périmètre de la concertation continue est identique à celui de la concertation préalable, concerne 23 communes et environ 19 000 habitants.

**9 communes de la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne** : Allons, Boussès, Caubeyres, Durance, Fargues-sur-Ourbise, Houeillès, Pindères, Pompogne et Sauméjan

**8 communes de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas** : Ambrus, Damazan, Monheurt, Puch-d'Agenais, Razimet, Saint-Léger, Saint-Léon, Saint-Pierre-de-Buzet

**6 communes de la Communauté de communes Albret Communauté** : Barbaste, Buzet-sur-Baïse, Nérac, Lavardac, Réaup-Lisse et Pompiey.

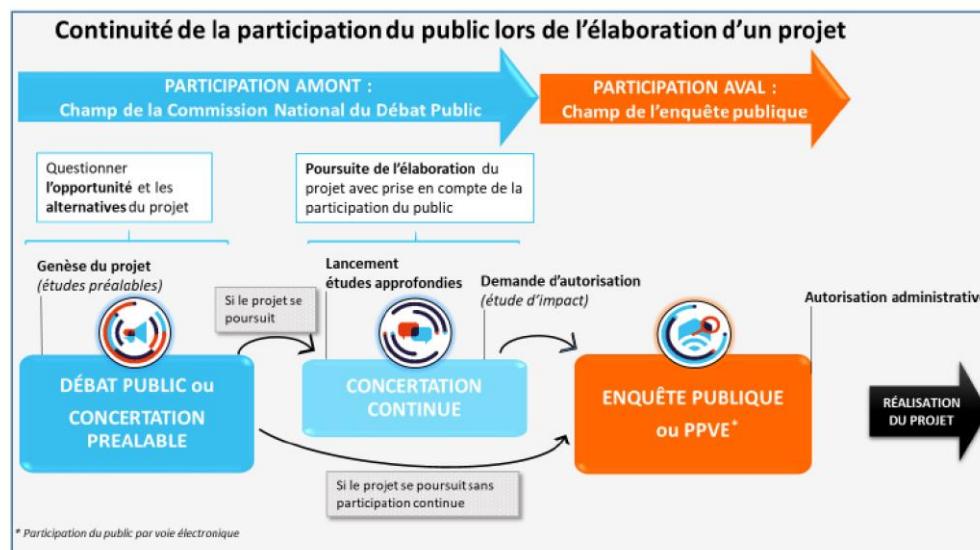
## Chiffres de participation à la concertation continue

- Nombre de connexions internet: **1657 sessions et 961 visiteurs uniques**
- Nombre de participants à la réunion publique du 18 juin 2025 : **52**
- Questions posées sur le site ORPINIA : **1**
- Verbatim et diaporama de la réunion publique de conclusion de la concertation continue: [https://www.concertation-projet-orpinia.fr/\\_files/ugd/ff1e75\\_3394c03ba16e41f8bf4f8ed7c56b12a5.pdf](https://www.concertation-projet-orpinia.fr/_files/ugd/ff1e75_3394c03ba16e41f8bf4f8ed7c56b12a5.pdf)

## OBJECTIFS DE LA CONCERTATION CONTINUE ORPINIA ET MISSION DU GARANT CNDP

A l'issue de la concertation préalable ORPINIA qui s'est déroulée du 02 septembre au 18 octobre 2024. Le bilan des garants a été publié le 19 novembre 2024. En janvier 2025, le maître d'ouvrage SWISS KRONO a publié son rapport tirant les enseignements de la concertation préalable. Il a indiqué poursuivre l'instruction du projet ce qui a engagé une concertation continue sous l'égide de la CNDP.

### La concertation continue se situe au milieu du continuum de participation.



Source CNDP

Lors de sa séance plénière du 05 février 2025, la Commission nationale du débat public (CNDP) a désigné **Denis Salles, garant de la concertation continue** sur le projet d'usine de production de panneaux de bois et son raccordement électrique (ORPINIA) à Fargues-sur-Ourbise dans le Lot-et-Garonne.

Selon l'article L.121-14 du Code de l'environnement, après une concertation préalable si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « *la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique* ».

Dans le cadre de la concertation continue, le garant s'assure que :

- *les recommandations des garants et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable/débat public soient bien prises en compte ;*
- *les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;*
- *les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.*
- *Le garant reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet/plan ou programme.*

### **Objectifs de la concertation continue ORPINIA**

Le champ de la concertation continue est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Le bilan de la concertation préalable et l'avis de la CNDP du 05 février 2025 ont mis en évidence les questions et les thématiques devant faire l'objet d'une information et d'une participation du public.

Le garant Denis Salles a recommandé que pour la conduite de la concertation continue :

- les responsables de projet s'engagent à poursuivre la démarche d'information et de dialogue avec le territoire, tout au long de l'avancement du projet ;
- les responsables de projet organisent une réunion publique sur le territoire, fixant un point d'étape sur l'avancée du projet ORPINIA, en amont de l'enquête publique ;
- le responsable de projet SWISS KRONO collabore avec l'ensemble des acteurs de la filière pour suivre l'évolution de la ressource bois dans le massif des Landes de Gascogne selon des modalités à définir avec le garant de la concertation continue ;
- le site internet de la concertation soit mis à jour et qu'une lettre d'information soit mise en place, afin de mettre à disposition du public l'ensemble des documents, ressources, études, actualités en lien avec l'évolution et l'avancée du projet ;
- les responsables de projet discutent dans le cadre de la concertation continue, avec la population et les acteurs du territoire, les options des itinéraires routiers et les éventuels aménagements envisagés pour la desserte de la future usine ORPINIA
- conformément à l'art. L121-14, le garant demande aux responsables du projet d'informer la CNDP des modalités d'information et de participation prévues pour la concertation continue, préalablement à sa mise en oeuvre.

À l'issue de la concertation continue, qui se poursuit jusqu'à l'ouverture de la consultation publique, (ex enquête publique) le garant rédige un bilan de la concertation continue (présent document) qui

est publié par la CNDP 3 semaines avant l'ouverture de l'enquête publique. Ce rapport final comporte:

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et une appréciation indépendante sur le respect par les responsables de projet du droit et des principes de la participation.

L'arrêt du projet ORPINIA, décidé par le maître d'ouvrage début 2026, met un terme à la procédure et se conclut par la publication du rapport final du garant CNDP.

## TABLEAU DES ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION PREALABLE ET DES SUITES DONNEES PAR LES MAITRES D'OUVRAGE

### Rappel des demandes de précisions et recommandations des garants à l'issue de la concertation préalable

Le tableau ci-dessous, tiré du bilan de la concertation préalable publié par les garants CNDP en novembre 2024, met en lumière les points saillants des demandes du public exprimées durant la concertation préalable et indique le traitement des recommandations lors de la concertation continue.

Recommandations suivies de réalisations durant la concertation continue		Recommandations non réalisées	Recommandations différées
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			Réponse maître d'ouvrage
1. Proposer au public un document synthétique présentant les différentes autorisations administratives requises pour le projet ORPINIA (ICPE, Directive européenne IED, Loi industrie verte...)			<a href="#">Document mis en ligne site Orpinia</a>
2. Préciser les risques auxquels est exposée l'exploitation de la forêt Landes de Gascogne du fait des évolutions liées au changement climatique et aux risques sanitaires associés pour la sylviculture (dont le nématode du pin).			<i>Pas de réponse</i>
3. Réaliser une estimation des besoins humains (ETP), pour garantir l'exploitation forestière à l'échelle du massif des Landes de Gascogne et notamment pour faire face aux travaux des futures éclaircies des peuplements post-tempêtes de 1999 (2èmes éclaircies) et de 2009 (1ères éclaircies)			<i>Pas de réponse</i>
4. Dès leur disponibilité, publier les études en cours produites pour le dossier d'instruction (étude hydrogéologique, inventaire biodiversité, nouvelle étude de trafic routier) en prenant en compte les observations de la concertation.			<a href="#">Étude trafic</a> 2 études non encore publiées
5. Publier un bilan carbone du projet ORPINIA incluant l'impact des transports routiers lié à l'approvisionnement de l'usine et la commercialisation des produits.			<a href="#">Bilan carbone</a>
6. Préciser les dispositions envisagées pour une décontamination du site après un éventuel sinistre incendie.			<a href="#">Prévention incendies</a>
7. Préciser l'articulation entre la concertation Fontaine pour la liaison électrique RTE et la concertation continue ORPINIA jusqu'à l'enquête publique.			<a href="#">Liaison R.T.E.</a>

## Rappel des attentes de la concertation continue exprimées par les garants CNDP

A l'issue de la concertation préalable, les garants CNDP ont émis des recommandations en prévision de la concertation continue. Il s'agit désormais, pour le garant CNDP de la concertation continue d'observer la coïncidence entre les attentes et les réalisations de la CC.

Recommandations suivies de réalisations durant la CC  
Recommandations non réalisées  
Recommandations différées

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.	Réponse maître d'ouvrage
1. Informer la CNDP des modalités envisagées pour la concertation continue conjointement à la publication des enseignements de la concertation préalable.	Réalisé
2. Organiser une réunion publique pour exposer les enseignements tirés et les réponses apportées par les maîtres d'ouvrage au bilan de la concertation.	<u><a href="#">Réunion publique</a></u> <u><a href="#">18 juin 2025</a></u>
3. Recueillir l'avis de riverains, d'élus et de professionnels de la route sur les nouveaux itinéraires routiers à l'étude afin de prendre en compte les réserves du public sur les tracés proposés initialement.	<u><a href="#">Cf étude trafic</a></u>
4. Favoriser dans le cadre de la concertation continue, la création d'une instance de dialogue au sein de la filière forêt-bois pour garantir les conditions d'un partage équitable de la ressource bois à l'échelle du massif forestier des Landes de Gascogne.	<i>Pas de consensus</i>

## ORGANISATION ET MODALITES DE LA CONCERTATION

Le 25 mars 2025 les maîtres d'ouvrage du projet ORPINIA, SWISS KRONO et RTE, ont annoncé le lancement de la concertation continue, suivie par Denis Salles garant de la CNDP.

[L'annonce de la concertation continue](#) sur le site ORPINIA mentionne les modalités envisagées.

Cette nouvelle phase de dialogue, qui permet de poursuivre l'information du public sur l'évolution du projet, en lien étroit avec les élus et les collectivités locales, s'appuie sur le dispositif suivant :

- **Un site dédié pour suivre l'actualité du projet**  
Le site de la concertation préalable évolue et devient celui de la concertation continue. Il rassemble les dernières actualités du projet et proposera des fiches thématiques. Toute la documentation issue de la concertation préalable reste accessible et la rubrique "je participe" permettant d'adresser des questions aux porteurs de projet sera prochainement réouverte.
- **Une poursuite des échanges avec les services de l'État, les collectivités locales et les acteurs du territoire** sur les différents sujets abordés lors de la concertation, afin de travailler au mieux à l'intégration du projet (trafic et accès routier, recrutement, sous-traitance locale, etc.).
- **Un nouveau temps d'échange** : une réunion publique sera organisée en amont de l'enquête publique, pour présenter les engagements pris dans le rapport des maîtres d'ouvrage et proposer un nouveau point d'étape sur l'avancée du projet. La date et le lieu de cette réunion publique seront précisés ultérieurement.

Avec ce dispositif de concertation continue, SWISS KRONO et RTE réaffirment leur engagement en faveur d'un dialogue ouvert afin d'ancre le projet Orpinia sur son territoire d'accueil.

Source : *Orpinia Swiss Krono*

Le dispositif est composé de plusieurs modalités :

- 1- La mise en ligne sur le site de la concertation d'expertises complémentaires via des fiches thématiques et d'informations relatives aux sujets identifiés par la concertation préalable et mentionnées dans les recommandations des garants CNDP.**
- 2- La mise à disposition d'un espace de questions et de contributions sur le site dédié ORPINIA**
- 3- L'organisation d'une réunion publique de fin de concertation continue (le 18 juin 2025 à Fargues sur Ourbise)**

### **1- Mise en ligne d'expertises complémentaires**

En réponse au bilan des garants de la concertation préalable et dans le cadre de la concertation continue le maître d'ouvrage SWISS KRONO a fait réaliser des expertises mises à disposition du public sous la forme de fiches thématiques dans la rubrique [Documentation du site ORPINIA](#)

- Fiche thématique (5p) Les mesures de prévention incendie
- Fiche thématique (5p) Le cadre réglementaire du projet ORPINIA
- Fiche thématique (3p) Le bilan carbone du projet ORPINIA
- Fiche thématique (10p) Etude de trafic du projet ORPINIA
- La concertation Fontaine a permis de valider le 25 mars 2025 l'aire d'étude et le fuseau de moindre impact présenté au public le 18 juin 2025. ([p65 diaporama réunion 18 juin 2025](#)).

### **2- Mise à disposition d'un espace d'expression sur le site ORPINIA**

Le site ORPINIA a été actualisé pour permettre l'expression durant la concertation continue. Le site (<https://www.concertation-projet-orphinia.fr/>) a connu **1657 sessions et 961 visiteurs uniques**

- Questions posées : **1**
- Avis / Contributions: **0**

### **3- Évènements publics : 1 réunion publique**

Les maîtres d'ouvrage ont organisé **une réunion publique de restitution de la concertation continue le 18 juin 2025 de 18H à 20H à Fargue-sur-Ourbise**. La publicité pour inviter le public à cette réunion a été réalisée de manière exhaustive selon les mêmes modalités que pour la concertation préalable (affichage en mairie, annonce sur les réseaux sociaux et le site ORPINIA, communiqués de presse...)

Le déroulé de la [réunion bilan du 18 juin 2025](#) à Fargues-sur-Ourbise

- Un rappel de la concertation préalable
- Une présentation de la CNDP
- Les enseignements de SWISS KRONO et RTE
- Un point d'étape sur l'avancement du projet
- Un temps d'échange avec les participants

**Nombre de participants : 52**

## RESULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE

Cette section fait l'inventaire des arguments exprimés par le public à l'occasion de la concertation continue ORPINIA ouverte le 25 mars 2025.

Dans la réalité, le résultat de la concertation continue **peut se résumer à l'expression du public à l'occasion de la réunion publique de clôture le 18 juin 2025 à Fargues sur Ourbise**. La présentation du projet par les maîtres d'ouvrage, mise en perspective avec les commentaires et questions du public durant le temps d'échange de la réunion, permet d'esquisser ce bilan de la concertation continue.



Projet d'usine de production de panneaux à base de bois (SWISS KRONO) et son raccordement électrique (RTE)

### Les principaux enseignements issus de la concertation préalable

*Travailler en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi à l'identification des besoins en formation et en recrutement*

*Poursuivre la réflexion initiée autour de la sous-traitance, afin de maximiser le recours à des entreprises locales*

*Reprendre les itinéraires routiers avec le bureau d'étude en charge de l'étude trafic*

*Poursuivre le dialogue avec les habitants et les acteurs du territoire*

*Étudier la mutualisation du raccordement électrique entre le projet SWISS KRONO et d'autres projets.*

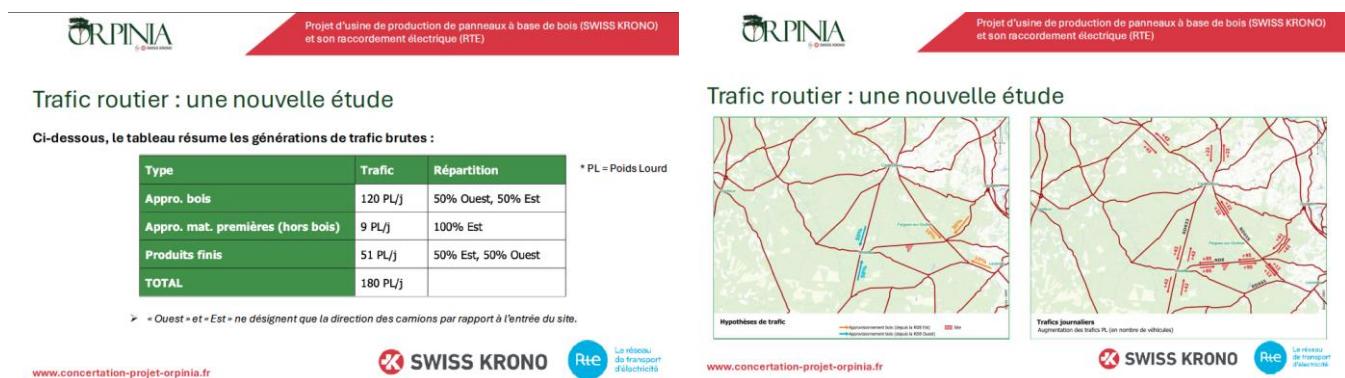
[www.concertation-projet-orpinia.fr](http://www.concertation-projet-orpinia.fr)



Les maîtres d'ouvrage ont indiqué avoir repris les principaux enseignements de la concertation préalable. Le maître d'ouvrage SWISS KRONO a également précisé les échéances à venir concernant l'instruction du projet.

*"Dans tous les cas, on va déposer notre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour mi-juillet (2025). Toutes les études seront finalisées et tous les documents seront intégrés dans ce dossier. Cela fera l'objet d'une nouvelle consultation. Donc, tous ces documents seront à disposition du public prochainement." (Swiss Krono)*

## La nouvelle étude trafic en débat



Source : infographie ORPINIA Swiss Krono

Suite à la présentation par les maîtres d'ouvrage de la [nouvelle étude trafic](#) (données et itinéraires de circulation) le 18 juin 2025, un **total de 180 poids-lourds/jour/ Aller-retour inclus** est annoncé par SWISS KRONO. Cela représenterait un sur-trafic de 7% (sans circulation la nuit). La nouvelle carte des itinéraires est présentée au public, détaillant les flux de circulation estimés.

La [nouvelle étude de trafic](#) est disponible sur le site ORPINIA. Sur ce sujet, les prises de parole ont insisté sur la nécessité de prendre en compte plus globalement les nuisances cumulées du trafic routier dans le secteur du projet.

*"ça va alourdir considérablement le passage de ces camions. (...) J'habite au Cap-du-Bosc. Nous sommes arrivés enfin à faire entendre, à la suite de ces réunions, au département et à la direction des routes, notre communauté de communes vient de nous avertir qu'on avait l'enveloppe pour passer soit en agglomération soit en hameau, parce que nous n'avons pas de vitesse limitée...." (riveraine route fréquentée)*

*"Je m'inquiète pour la circulation sur la D8. Nous avons déjà dans notre zone d'activité 32 hectares qui ont été vendus à Altarea, on va avoir des bâtiments de logistique. (...) comment allons-nous faire pour accepter de faire passer autant de camions qui vont venir se diriger vers l'autoroute ? C'est un réel problème." (Christian Girardi, maire d'Aiguillon)*

*A la question "Est-ce que les véhicules routiers qui apportent les matières premières ou ceux qui transportent les produits finis auront le même point total roulant ?" la maîtrise d'ouvrage indique que "Le poids total en charge, c'est 57 tonnes maximum pour les matières premières et pour les produits finis, ce sont des 38 tonnes et on monte jusqu'à 44 tonnes maximum."*

## Le bilan carbone du projet ORPINIA

Sollicité par le public lors de la concertation préalable, le maître d'ouvrage a [publié en ligne le bilan carbone](#) du projet ORPINIA qui fait état "d'une émission totale de 92 385 tonnes en équivalent carbone" (répartis en 3 scope selon la méthodologie de l'ADEME).

*"1 200 tonnes en scope 1, c'est magnifique (...) Par contre, 90 000 tonnes en scope 3, c'est-à-dire l'équivalent d'une ville à terme (...) pour rappel, notre objectif commun pour les enjeux de décarbonation, c'est 2 tonnes/h/an. Donc, on parle de l'équivalent de 50 000 habitants pour une communauté de communes qui en a 19 000 aujourd'hui. Donc, juste pour souligner que même si votre performance est très bonne (...) le projet a un impact (carbone) très important." (Participant industriel)*

Les élus du territoire ont précisé qu'il convenait également de considérer les bénéfices du stockage carbone à long terme lié à l'utilisation du bois construction (vs le bilan carbone du béton).

La réalisation du bilan carbone selon la méthodologie de l'ADEME donne un indicateur de l'impact du projet ORPINIA tout en ouvrant le débat sur l'interprétation de l'impact carbone de l'usine.

## Un avancement ralenti des études environnementales



Projet d'usine de production de panneaux à base de bois (SWISS KRONO) et son raccordement électrique (RTE)

### Avancement des études

#### Étude trafic

- Mise à jour et accessible sur le site de la concertation

#### Études hydrogéologiques

- Forages tests et mesures piézométriques terminés cette semaine ; les données recueillies sont en cours d'analyse

#### Étude acoustique

- L'état initial a été caractérisé ; modélisation et simulation en cours d'analyse

#### Étude faune-flore

- Les inventaires naturalistes sont terminés ; les données sont en cours d'analyse avec les services de l'état

#### Étude de dangers

- L'étude est en cours de finalisation avant transmission à la DREAL

Toutes les études seront déposées dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter mi-juillet 2025 auprès des services de l'Etat

**Elles seront ainsi accessibles dans le cadre de la procédure de consultation du public au 2eme semestre 2025**

[www.concertation-projet-orpinia.fr](http://www.concertation-projet-orpinia.fr)



Source : infographie ORPINIA Swiss Krono

La recommandation N°4 du bilan concertation préalable des garants indiquait "*Dès leur disponibilité, publier les études en cours produites pour le dossier d'instruction (étude hydrogéologique, inventaire biodiversité, nouvelle étude de trafic routier) en prenant en compte les observations de la concertation.*"

La non réalisation de cet engagement est justifié par le maître d'ouvrage comme le résultat de retards pris dans la conduite de l'expertise et de la validation des études par la DREAL. Ces retards ont eu pour conséquence de reporter l'accès du public aux études environnementales, à la phase ultérieure de la consultation publique.

## Des questionnements autour de l'enjeu Eau

La mesure de l'impact du projet sur la qualité et quantité d'eau a constitué un enjeu important discuté dans la concertation préalable. Les conclusions de l'étude hydrologique étaient attendues par le public qui a renouvelé ses interrogations lors de la réunion publique du 18 juin 2025

"*(...) quelle est la capacité de la nappe et qu'est-ce qui va nous rassurer sur la quantité d'eau en cas d'été très sec ? Et est-ce que l'étude a tenu compte de l'impact de la LGV sur les nappes ? (...) Qu'est-ce qui nous garantit que ça va être suffisant et qu'il n'y aura pas de conséquences sur l'alimentation en eau des habitants ?*" (un participant)

La réponse du maître d'ouvrage a porté sur des hypothèses sur l'avenir.

*"Les comportements météorologiques, aujourd'hui, on ne les a pas. On a plutôt des dizaines et des dizaines d'années de données qui nous permettent de conforter nos pompages. Après, effectivement, dans l'avenir, je n'ai pas la réponse à ce jour." (maître d'ouvrage Swiss Krono)*

Sur la récupération potentielle des eaux industrielles ou des eaux de pluie.

*"La technologie avançant, (...) plus on aura d'études fiables, plus on aura des sociétés dans le traitement de l'eau et on va aller de plus en plus vers cette technologie. (maître d'ouvrage Swiss Krono)*

Les interrogations du public sur les études hydrologiques ont été re-exprimées durant la réunion publique du 18 juin.

## **L'étude Biodiversité en attente de finalisation**

Le maître d'ouvrage SWISS KRONO présente l'avancement de l'étude biodiversité (étude faune-flore, inventaire 4 saisons, discussion des propositions d'action de protection...). Un participant interroge le maître d'ouvrage sur la compensation environnementale

*"Je voudrais que vous nous fassiez un point d'avancement sur la compensation environnementale : de quelle ampleur? combien d'hectares ? que ce soit en acquisition foncière ou en convention ? (Participant réunion 18 juin 2025)*

En réponse, le maître d'ouvrage indique que les zones de compensation sont en cours de discussion avec les services de l'état sans pouvoir donner plus de précisions à ce stade.

Les attentes sur les études biodiversité ont été exprimées durant la concertation préalable compte tenu de la localisation du site ORPINIA proche de zones Natura 2000 et en raison des modalités de compensation attendues. Le retard pris dans les inventaires "4 saisons" et dans les négociations sur les compensations avec la DREAL n'ont pas permis la publication des études avant la réunion publique du 18 juin 2025. Elles ne sont pas publiées à ce jour et ne le seront pas compte tenu de l'arrêt du projet ORPINIA.

## **L'étude acoustique, l'étude de danger et de risque incendie**

L'avancement de l'étude acoustique, de l'étude de danger et de L'étude risque incendie (en ligne) n'ont pas donné lieu à des questions ou remarques. L'expérience du maître d'ouvrage SWISS KRONO en matière de prévention des risques incendies est transposée de celle de l'usine de Sully sur Loire. L'étude risque incendie mise à disposition du public n'a pas suscité de commentaires du public durant la réunion publique du 18 juin 2025.

## **La suggestion d'un comité local de suivi**

Des participants interrogent le maître d'ouvrage SWISS KRONO sur le suivi en continu du projet ORPINIA

*Est-ce que vous allez mettre en place une commission locale de suivi ? Et quels sont les représentants de cette commission ? (participant)*

*Y aura t il une commission locale de suivi? (...) je pense ça permettra, aux communes environnantes autour de chez vous, de communiquer sur votre fonctionnement et d'être*

*transparent... (participant)*

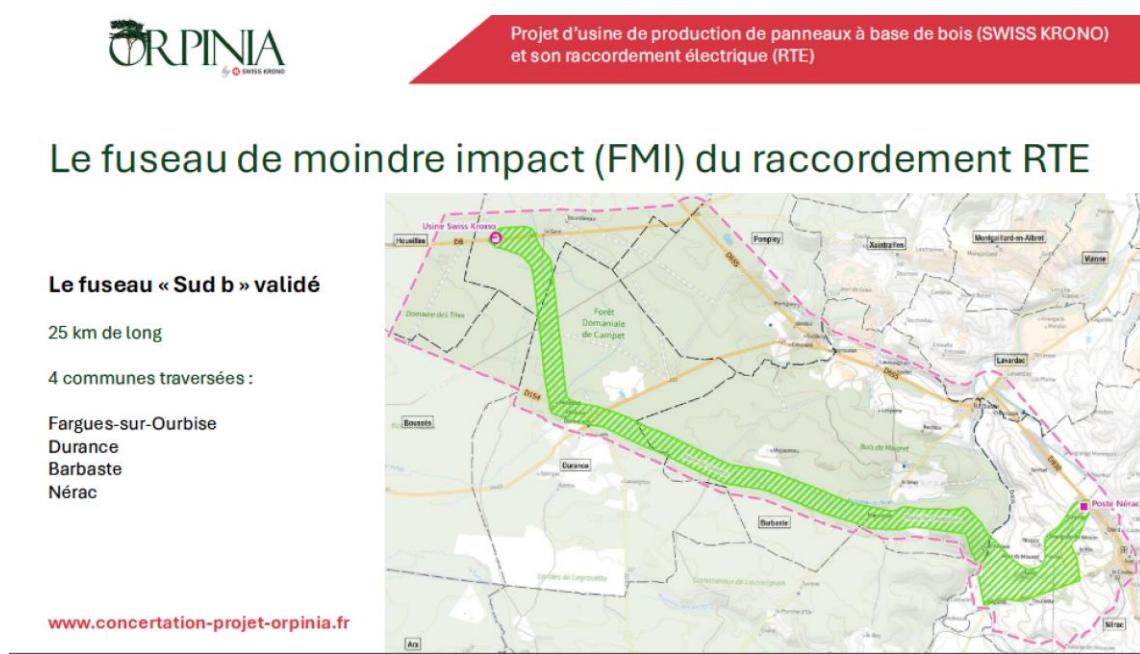
La réponse du maître d'ouvrage indique que ce type de commission de suivi n'est pas requis pour ce projet Installation classée pour l'environnement (ICE)

*" On est suivi par la DREAL, étant installation classée pour l'environnement. Jusque-là, les DREAL ne nous le demandaient pas. Par contre, en toute transparence sur nos industries, je sais que sur le site de Sully-sur-Loire, on fait des portes ouvertes régulièrement. On invite les voisins, les locaux, les maires ou les associations. Les écoles viennent aussi régulièrement sur demande. (...)"(maître d'ouvrage Swiss Krono)*

La demande de création d'un comité de suivi du projet ORPINIA a émergé à l'occasion de la réunion du 18 juin 2025. Faute d'une demande exprimée antérieurement, cette proposition n'a pas été réellement étudiée. A la lumière de nombreuses expériences de "comités de suivi" mis en place sur des projets suivis par la CNDP, le garant suggère que la création d'un comité de suivi ORPINIA, comme modalité continue de participation et d'information du public, soit envisagée par le maître d'ouvrage pour la durée du projet jusqu'à l'ouverture du site.

## La ligne RTE et le fuseau de moindre impact.

Concernant la ligne électrique de liaison (25 km) au site industriel ORPINIA. Le fuseau de moindre impact retenu et validé en avril 2024 par le préfet de département dans le cadre de la concertation « Fontaine » est le fuseau Sud B, ([cf carte](#)).



Source : infographie ORPINIA Swiss Krono

La présentation du tracé de la ligne RTE n'a pas suscité de commentaires durant la réunion publique, ni de contribution en ligne.

## La question persistante de l'approvisionnement et de l'emploi de la filière bois régionale

La recommandation N°4 du bilan de la concertation préalable des garants indiquait la nécessité de *"Favoriser dans le cadre de la concertation continue, la création d'une instance de dialogue au sein de la filière forêt-bois pour garantir les conditions d'un partage équitable de la ressource bois à l'échelle du massif forestier des Landes de Gascogne."*

Suite aux discussions controversées et aux diverses contributions sur la demande d'information sur l'approvisionnement de l'usine ORPINIA le débat est resté en suspens durant la concertation continue. A l'occasion de la réunion publique de bilan de la concertation continue la question de la disponibilité et du partage de la ressource pour la filière bois d'oeuvre et industriel, est revenue en force, portée plus particulièrement par les acteurs professionnels de la FIBNA (Fédération des Industriels du Bois de Nouvelle-Aquitaine) par la voix du président FIBNA Antoine Thébault.

L'argumentaire développé oppose deux conceptions de la forêt landaise et de la filière bois: maintien des emplois existants (scieries) vs création de nouveaux emplois (bois industriel et bois énergie) ; maintien d'une forêt pour le bois d'oeuvre à cycle long (40 ans) vs forêt de bois industrie à cycle court (20 ans) ; stockage du carbone dans des matériaux bois

*"...avant de créer des emplois, il faut éviter aussi d'en supprimer par l'arrivée de nouvelles industries qui peuvent créer des déséquilibres. (...) pour stocker du carbone, il faut des forêts, mais des forêts de bois d'oeuvre. Si demain, notre forêt se transforme en bois d'industrie ou en forêt de petits bois, oui, on pourra construire avec des matériaux bois qui stockent du carbone, mais malheureusement, le puits de carbone, on l'aura déglingué. (...) c'est prouvé, c'est scientifique." (Président FIBNA)*

Les questions des diamètres, des proportions des différents types d'essences utilisées (résineux/feuillus) et du volume nécessaire pour le process SWISS KRONO de panneaux OSB avaient été discutées dans la concertation préalable.

Elles sont revenues en réunion publique le 18 juin 2025:

La question du diamètre des rondins utilisés dans le process industriel est revenue suite à des contradictions exprimées par le maître d'ouvrage lors de la première réunion publique de 2024. Les données corrigées avec la valeur "diamètres < 50cm" n'ont plus varié lors des étapes suivantes (réunion finale et rapport des maîtres d'ouvrage).

*"Ce que nous voulions savoir, c'est quels sont les diamètres de bois qui vont être utilisés, parce que pendant les premières réunions, il y a eu 2 versions, une entre 7 et 70 cm et une inférieure" (Président FIBNA)*

La crédibilité du mix d'essences utilisé dans le process (50% résineux/50% feuillus) est interrogée.

*"Aujourd'hui, 50 % de résineux, 50 % de peupliers (mix proposé par SWISS KRONO). Sur le territoire, ce n'est pas possible! Vous avez vu la ressource peuplier et le déficit qu'il va y avoir sur les quelques prochaines années?" (Président FIBNA)*

Comme durant la concertation préalable, est avancé l'argument de la concurrence, dans les prochaines décennies, sur les volumes de bois disponibles pour satisfaire l'ensemble de la filière bois (bois d'oeuvre, bois industrie, bois énergie). Les contradicteurs interrogent le maître d'ouvrage sur les sources d'expertise mobilisées pour atteindre l'équilibre annoncé, considérant que l'interprétation des études disponibles (FCBA, IGN...) ne permettent pas la même projection que

l'étude privée SWISS KRONO (étude AFRI couverte par la confidentialité du droit des affaires). Le représentant FIBNA conclut que l'exploitation ORPINIA "arrive 10 ans trop tôt"...

*"Vous allez produire 600 000 m3 (...) Et il faut suffisamment de bois. (...) Et malheureusement, à ce jour et malgré nos demandes, nous n'avons toujours pas d'éléments factuels de qui que ce soit.*

*Pourquoi, si vous êtes si sûrs qu'il y a suffisamment de bois ou que votre projet n'arrive pas trop tôt, pourquoi vous ne nous transmettez pas ces éléments ? Et ensuite, comment est établie l'étude ? Quel modèle sylvicole ? Quel volume récolter par étapes 1re, 2e, 3e éclaircies ? Tout ça est important parce qu'il en va de votre avenir, (...) ce que l'étude FCBA démontre, il n'y a pas suffisamment de bois pour les 10 prochaines années pour accepter de nouveaux projets.* (Président FIBNA)

Les représentants de SWISS KRONO apportent en séance les réponses aux interrogations. Concernant la non diffusion par le maître d'ouvrage de son étude approvisionnement protégée par le secret des affaires (malgré la demande des garants aux services de l'état de la publication des parties non confidentielles de l'étude).

*"L'étude AFRI n'a pas été communiqué volontairement pour des raisons stratégiques. On n'a pas désiré la communiquer parce qu'elle cible des massifs, elle cible des mélanges. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'on a déposé à l'ADEME et la cellule biomasse, notre plan d'approvisionnement (...) Ces volumes globaux ne posaient pas de problème. La seule chose qu'on nous a demandé de faire, c'est de désigner le feuillu et le résineux qu'on va utiliser"* (maître d'ouvrage Swiss Krono)

Concernant le risque d'une pénurie de bois

*"Et si on regarde l'étude de FCBA, elle dit qu'en 2035, ça redémarre. Nous, on ne sera pas à pleine capacité en 2028. Et donc, on va tomber, avec les différents retards et les différents besoins que l'on aura, on va tomber juste pile-poil sur la période de 2035 où, justement, la ressource augmente et il n'y a plus de débouchés pour, justement, ces exploitants forestiers.'* (maître d'ouvrage Swiss Krono)

### **Une attente de débat sur les effets de long terme des projets industriels**

Conscients de l'importance des sujets de la disponibilité et du partage de la ressource, le garants CNDP de la concertation préalable ont très tôt cherché à documenter le sujet en sollicitant une étude indépendante réalisée par des chercheurs INRAE (cf note en ligne), en interrogeant la position du conseil régional (cf contribution en ligne) et en insistant sur la nécessité d'ouvrir un espace de discussion interprofessionnel sur le sujet (recommandation N°4 du bilan des garants). De même à l'occasion de la réunion finale de concertation continue le 18 juin 2025, Denis Salles, garant CNDP, a rappelé que cette controverse ne pourrait trouver d'issue qu'avec une réflexion collective sur les pressions cumulées de l'ensemble des projets régionaux existants et en projet, sur la biomasse forestière du Massif des Landes de Gascogne et plus largement de la Région Nouvelle Aquitaine.

Les interventions des professionnels et du maître d'ouvrage font écho à ce besoin de visibilité partagée à moyen et long terme. La création d'un groupe de travail tourné vers l'anticipation des enjeux et des risques pour la forêt et la filière bois est une nouvelle fois préconisée

*"ça sera important, que nous ayons un groupe de travail, de concertation, pour aborder ces 10 années ensemble et pour ne pas aller pénaliser à la fois le capital, notre forêt, et que ces 7 à 8*

*ans aient des conséquences sur la suite... " (Président FIBNA / 2e intervention)*

*" Vous dites "à 20 ou 30 ans, je ne sais pas de quoi l'avenir sera fait", ce qui est très juste, mais du coup, il y a une question d'anticipation des risques sur tous ces projets-là qui est fondamentale. "On a des enjeux qui sont liés à des événements qui s'accentuent, tempêtes, incendies, etc. Et on a un enjeu sanitaire majeur dont les services de l'État sont parfaitement au courant, qui s'appelle le nématode, qui, malheureusement, arrive très rapidement depuis l'Espagne et qui est une menace sanitaire sur le massif, dramatique. Mon propos, c'est juste de dire, soyons dans l'anticipation et ne regardons pas uniquement des enjeux économiques à court terme. " (participant industriel du bois)*

Le besoin d'une vision globale de tous les projets industriels forêt/bois à l'échelle du massif forestier est énoncé

*"Aujourd'hui, je crois qu'il est évident que ne pourront pas être réalisés les 3 grands projets (industriels avec biomasse) qui sont prévus sur le massif des Landes de Gascogne, celui qui est prévu à Lacq (biocarburant), cette usine ORPINIA et celle qui est prévue à Tartas (biocarburant). C'est impossible. Le massif ne pourra pas le supporter." (Président Association Sepanlog 47)*

Le sujet de la disponibilité de la ressource en bois pour l'ensemble des activités industrielles, en cours et en prévision, est posée par le projet ORPINIA tout comme par d'autres projets industriels du massif forestier des Landes de Gascogne et plus largement de la région Nouvelle-Aquitaine. La controverse animée par les prises de positions des professionnels de la filière n'a pas été appropriée par le grand public compte tenu du caractère technique des données, estimation et projections à disposition.

## AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION ET RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE

La concertation continue ORPINIA s'est ouverte le 25 mars 2025 suite à l'engagement des maitres d'ouvrage dans la poursuite du projet, elle s'est poursuivie jusqu'à l'annonce le 19 janvier 2026 par SWISS KRONO de l'abandon du projet ORPINIA.

Les maitres d'ouvrage SWISS KRONO et RTE ont réalisé, via leur assistance à maîtrise d'ouvrage 2'Concert, une information exhaustive sur le calendrier et les modalités de la concertation continue à l'échelle du périmètre, identique à celui de la concertation préalable.

Le dispositif de concertation a été fidèle aux annonces faites et au contexte du territoire (mise à disposition de certaines études disponibles, espace d'expression sur le site ORPINIA, réunion publique de clôture).

L'ouverture, sur le site ORPINIA, d'un espace d'expression à des remarques ou des questions n'a pas donné lieu à d'autres contributions (1 question et 0 contribution). L'expression du public n'a été effective qu'à l'occasion de la réunion publique de clôture le 18 juin 2025 à Fargues sur Ourbise. Le calendrier initial prévoyait d'obtenir les autorisations préfectorales en septembre 2025 pour une ouverture de la consultation publique en octobre/ novembre. En réalité, la finalisation du dossier de demande d'autorisation a été différée à décembre 2025, pour finalement être abandonnée en janvier 2026.

Aucune nouvelle thématique n'a émergé durant la concertation continue, les résultats présentés concernent donc les réactions du public à la présentation par les maitres d'ouvrage le 18 juin 2025, des impacts de la concertation préalable et continue sur le projet. Cette présentation disponible en ligne sur le [site ORPINIA](#), croisée avec les commentaires et les questions du public durant le temps d'échange, permettent d'esquisser **le présent bilan de la concertation continue ORPINIA**.

Concernant **le volume du trafic routier** liés à l'usine et les itinéraires empruntés, loin des critiques virulentes exprimées lors de la présentation de la première étude trafic durant la concertation préalable, la nouvelle étude trafic présentée au public le 18 juin, -peu lisible à l'écran en raison de la faible taille- n'a pas suscité de réel débat. Le fait notable sur cette thématique, est la demande explicite par plusieurs intervenant-e-s, de la prise en compte des effets cumulés des divers projets d'aménagement et industriels du territoire. Cet argument interpelle le maître d'ouvrage ainsi que les acteurs politiques du département et de l'État. **La mise en place d'un dispositif de veille continue de l'évolution du projet et de la réalité des nuisances durant l'exploitation serait une réponse aux attentes des riverains.**

La réalisation du bilan carbone selon la méthodologie de l'ADEME offre un bon indicateur de l'impact du projet Orpinia tout en ouvrant le débat sur l'interprétation de l'impact carbone de l'usine ORPINIA. **Durant sa phase d'exploitation, l'industriel pourrait envisager une communication régulière sur les évolutions et les progrès du bilan carbone de l'usine.**

Concernant **les études environnementales**, les retards constatés dans la conduite des expertises puis dans les demandes de complétude des services de l'état n'ont pas permis leur mise à disposition du public à l'été 2025 et **la mise à disposition du public n'est pas intervenue durant la période de concertation continue**. Ces retards ont pour conséquence de différer le porté à connaissance du public des études environnementales lors de la consultation du public à venir.

Concernant les interrogations du public sur les projections hydro-climatiques, les réponses du maître

d'ouvrage SWISS KRONO sont restées relativement évasives, alors que le sujet est désormais bien documenté notamment par Acclimaterra en région Nouvelle-Aquitaine.

**La recommandation 2 du bilan des garants** de la concertation préalable proposait de "*Préciser les risques auxquels est exposée l'exploitation de la forêt Landes de Gascogne du fait des évolutions liées au changement climatique et aux risques sanitaires associés pour la sylviculture (dont le nématode du pin).* **Cette recommandation qui concerne plus largement toute la filière forêt-bois, n'a pas été suivie d'effet durant la concertation continue.** Or, signal d'alerte dans l'actualité, début novembre 2025 un foyer ponctuel d'infestation de pins au nématode sur la commune de Seignosse a été détecté. Les services de l'Etat ont défini un périmètre de protection et ont fixé une limitation de la circulation du bois durant plusieurs mois ([cf article Sud-Ouest](#)). **Cette alerte vient rappeler la vulnérabilité de la forêt landaise aux risques sanitaires et le besoin d'en évaluer les risques et les conséquences sur la filière bois.**

Les attentes sur **les études biodiversité** ont été fortement exprimées durant la concertation préalable compte tenu de la localisation du site ORPINIA proche de zones Natura 2000 et en raison des modalités de compensation attendues. Le retard pris dans les inventaires "4 saisons" et les négociations sur les compensations avec la DREAL n'ont pas permis la publication des études avant la réunion du 18 juin 2025. **Elles ne sont pas validées par la DREAL, ni publiées à ce jour ce qui diffère l'information du public à la phase de la consultation publique.**

L'expérience de SWISS KRONO en matière de prévention des risques incendies est transposée de celle de l'usine de Sully sur Loire. **L'étude risque incendie particulièrement précise mise à disposition du public n'a pas suscité de commentaires du public** durant la réunion publique du 18 juin 2025. L'incendie accidentel intervenu sur le site SWISS KRONO de Sully-sur-Loire le 9 septembre 2025 souligne le risque incendie inhérent à cette activité.

La demande de création d'un **comité de suivi du projet ORPINIA** a émergé à l'occasion de la réunion du 18 juin 2025. Faute d'une demande exprimée antérieurement, cette proposition n'a pas été étudiée par le maître d'ouvrage. A la lumière de nombreuses expériences de "comités de suivi" mis en place sur des projets suivis par la CNDP, **le garant suggère que la création d'un comité de suivi ORPINIA, comme modalité continue de participation et d'information du public, soit envisagée par SWISS KRONO pour la durée du projet et jusqu'à l'ouverture du site.**

Le principal sujet de controverse, confiné au public des professionnels de la filière forêt-bois, concerne **l'évaluation de la disponibilité de la ressource en bois pour l'ensemble des activités industrielles en cours et en prévision.** Cette question concerne au-delà de l'approvisionnement de l'usine ORPINIA, tous les autres projets industriels du massif forestier des Landes de Gascogne, et plus largement de la région Nouvelle-Aquitaine. **Cette controverse qui engage des visions futures différencierées de la forêt et de l'exploitation forestière appelle à un débat public et politique régional qui reste à engager.**

## LISTE DES ANNEXES

### ANNEXE 1 : Avis CNDP à l'issue de la concertation préalable ORPINIA

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Commission nationale  
du débat public

**Avis n° 2025 / 19 / ORPINIA / 3 du 5 février 2025 relatif au projet ORPINIA d'usine de panneaux dérivés de bois à Fargues-sur-Ourbise (47)**

**La Commission nationale du débat public,**

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le II de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu sa décision n° 2024 / 38 / ORPINIA / 1 du 6 mars 2024 décidant d'organiser une concertation préalable sur le projet ORPINIA d'usine de panneaux dérivés de bois à Fargues-sur-Ourbise ;

Vu le bilan des garants de la concertation préalable publié le 19 novembre 2024 ;

Vu la réponse des maîtres d'ouvrage au bilan des garants tirant les enseignements de la concertation préalable publiée le 17 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré et conformément aux enseignements de la concertation préalable,

#### **CONSTATE QUE :**

le document publié par les maîtres d'ouvrage suite au bilan de la concertation préalable a pris en compte, par des réponses argumentées, l'ensemble des questions, argumentations et contributions du public, ainsi que les recommandations formulées par les garants. Les maîtres d'ouvrage indiquent leur volonté de poursuivre la réalisation du projet dans le calendrier prévu.

#### **RECOMMANDÉ QUE :**

les maîtres d'ouvrage s'engagent à poursuivre la démarche d'information et de dialogue avec le territoire, tout au long de l'avancement du projet ;

les maîtres d'ouvrage organisent une réunion publique sur le territoire, fixant un point d'étape sur l'avancée du projet ORPINIA, en amont de l'enquête publique ;

le maître d'ouvrage SWISS KRONO collabore avec l'ensemble des acteurs de la filière pour suivre l'évolution de la ressource bois dans le massif des Landes de Gascogne selon des modalités à définir avec le garant de la concertation continue ;

le site internet de la concertation soit mis à jour et qu'une lettre d'information soit mise en place, afin de mettre à disposition du public l'ensemble des documents, ressources, études, actualités en lien avec l'évolution et l'avancée du projet ;

les maîtres d'ouvrage discutent dans le cadre de la concertation continue, avec la population et les acteurs du territoire, les options des itinéraires routiers et les éventuels aménagements envisagés pour la desserte de la future usine ORPINIA.

Fait le 5 février 2025.



Signature numérique de Marc  
PAPINUTTI marc.papinutti  
Date : 2025.02.05 19:18:36  
+01'00'

Le président  
M. Papinutti

## ANNEXE 2 : Désignation du garant CNDP pour la concertation continue ORPINIA

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Commission nationale  
du débat public

**Décision n° 2025 / 26 / ORPINIA / 4 du 5 février 2025 relative au projet ORPINIA d'usine de panneaux dérivés de bois à Fargues-sur-Ourbise (47)**

**La Commission nationale du débat public,**

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le II de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu la décision n° 2024 / 38 / ORPINIA / 1 du 6 mars 2024 décidant d'organiser une concertation préalable sur le projet ORPINIA d'usine de panneaux dérivés de bois à Fargues-sur-Ourbise ;

Vu le bilan des garants de la concertation préalable publié le 19 novembre 2024 ;

Vu la réponse du maître d'ouvrage au bilan des garants tirant les enseignements de la concertation préalable publiée le 17 janvier 2025 ;

Vu l'avis n° 2025 / 19 / ORPINIA / 3 du 5 février 2025 formulant des recommandations pour la phase d'information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique,

Après en avoir délibéré,

Décide :

### **Article 1<sup>er</sup>**

La Commission nationale prend acte du bilan des garants du 19 novembre 2024.

### **Article 2**

La Commission nationale prend acte de la réponse des maîtres d'ouvrage publiée le 17 janvier 2025.

### **Article 3**

M. Denis SALLÉS est désigné garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique associée à l'autorisation environnementale de ce projet.

### **Article 4**

Les maîtres d'ouvrage transmettront à la CNDP les modalités envisagées de l'information et de la participation du public sur ce projet.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française

Fait le 5 février 2025



Signature numérique de Marc  
PAPINUTTI marc.papinutti  
Date : 2025.02.05 19:40:47  
+01'00'

Le président  
M. Papinutti